

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 4 mars 2014 à 20 h 30

Réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Joël PERROUX - Géraud de LAFFON - Marylène LOISEAUX - Patrick ROBINEAU - Odette RENOUX - Jean-Pierre DEVERS - Jacques BRUERE - Mireille BEAUPIED.

Absent, excusé : Patrick NEVOIT.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

- 1) Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre (M. Devers) approuve définitivement l'élaboration du P.L.U.
- 2) le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure un droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones classées en U et UA dans le PLU.
- 3) le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre au régime de la Déclaration Préalable toute édification de clôture sur le territoire communal (sauf clôtures agricoles).
- 4) le Conseil vote le taux des taxes pour 2014 (inchangé depuis 2010), à savoir :

- taxe d'habitation	15.50 %
- foncier bâti	23.15 %
- foncier non bâti	59.84 %
- 5) le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts du SITS Pays de Rabelais.
- 6) Le Conseil Municipal examine le projet de budget 2014 et fixe les orientations budgétaires pour le vote du budget le 18 mars.
- 7) Le Conseil Municipal accepte le devis de URBAN'ism pour la reproduction de tous les dossiers PLU (papier et CD-ROM) qui doivent être envoyés aux administrations concernées ainsi que les jeux de plans. Montant : 1 368 € TTC.
- 8) Le Conseil Municipal accepte le devis de M. Francis BODIN pour la pose d'une imposte en chêne au dessus de la nouvelle porte dans la salle du Conseil Municipal, montant 800 €.
- 9) Le Conseil Municipal établit le tableau des permanences pour les élections municipales.